

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - VIEUX-SAINT-ROMUALD

Commentaires et documents soumis en ligne dans le cadre de la consultation publique

Commentaire reçu le 7 décembre 2016

Hier, nous avons assisté à la présentation du PPU pour le Vieux St-Romuald. Ce fût une très belle présentation, vous avez travaillé fort et nous vous en remercions.

Premier point:

Nous nous demandions si dans le PPU du Vieux St-Romuald, il était question de la problématique de stationnement du Club de Curling (coin de la rue St-Robert et de la rue Richard).

J'ai entendu parler, par notre voisine immédiate Isabelle, que le garage Gignac allait disparaître. Bonne nouvelle!!!

Est-ce que vous avez prévu, faire de cette espace qui sera libre, 100% de stationnement pour le Club de curling?

Nous nous battons depuis plusieurs années avec cette problématique. Les gens se stationnent souvent devant notre entrée principale sur la rue Richard et bloquant complètement l'accès, car dans notre rue, il n'y a pas de trottoir. Ça circule beaucoup dans notre secteur (Richard, Sax,.....).

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous sommes construits un garage, afin d'avoir un autre accès autre que l'entrée principale, car elle est souvent bloquée.

Nous avons été surpris que rien n'a été mentionné dans le PPU?

Deuxième point:

Dans le PPU du Vieux St-Romuald, est-ce qu'il y a des sous (subvention) qui ont été prévu pour les citoyens eux-mêmes. Il faudrait selon nous, prévoir un incitatif pour amener les gens à rénover et à conserver leur belles vieilles maisons du ce secteur du Vieux St-Romuald.

Nous demeurons au 2293 sur la rue Richard, nous avons travaillé très fort pour conserver le cachet de notre vieille maison.

Nous possédons l'une des plus belles maisons du Vieux St-Romuald, nous en sommes très fiers, elle fait tourner bien des têtes. Nous avons beaucoup de félicitations de la part des citoyens, mais rien ne venant de la Ville.

Nous nous étions inscrit sur un programme de subvention il y au moins 5-7 ans, mais nous n'avons jamais eu de nouvelle. Nous y avons investi beaucoup de temps (nous avons fait tout nous-mêmes) et d'argent, ça aurait été apprécié d'avoir accès à de l'aide financière de la Ville.

Est-ce qu'il existe un programme auquel nous aurions droit et dont nous ignorons l'existence?

Merci à l'avance de l'intérêt que vos porterez envers nos demandes et/ou commentaires.

Nous sommes fiers de notre Ville, et nous espérons le demeurer.

Merci et bonne journée !

Suggestions présentées dans l'ordre de vos objectifs : Exemple, l'objectif 1.1 serait ci-après nommé «Ob1.1»

- A) Ob-1.1 Les bâtiments patrimoniaux peuvent être aussi plus récents.
- B) Ob-2.1 Des feuillus plutôt que des conifères.
- C) Ob-2.1 Arrêter Sanimax de rejeter de la mousse graisseuse dans la Chaudière.
- D) Ob-2.1 Nettoyer la plage du Parc de la Marina.
- E) Ob-2.1 Gérer l'espace Marina, interdire les réparations de bateau dans le parc, et négocier certains avantages au citoyen St-Romuald.
- F) Ob-3.2 Pont Garneau piétonnier.
- G) Ob-4.1 Vitesse sur le Chemin du fleuve.
- H) Ob-4.1 Modifier le parcours de l'autobus 27R.
- I) Ob-4.1 Faire déboucher certaine rue permettrait de parcours plus pertinents.

A) Ob-1.1 Les bâtiments patrimoniaux peuvent être aussi plus récents.

Par exemple, le 86 Saint-Eustache, exceptionnel style prairies conservé dans son originalité jusqu'à cet été, avec luminosité et vue extraordinaire. Elle a été malheureusement mal transformée en bi-génération. Elle est maintenant sans intérêt et l'entrepreneur n'arrive plus à la vendre.

B) Ob-2.1 Des feuillus plutôt que des conifères.

Les feuillus libèrent le sol et la vue sur le fleuve. Ils sont plus vivants, chaleureux et agréables que les conifères.

C) Ob-2.1 Arrêter Sanimax de rejeter de la mousse graisseuse dans la Chaudière.

Chaque automne, Sanimax semble envoyer pendant plusieurs semaines des résidus de graisse dans la rivière Chaudière, **voir photos graisse**. Le Club de la marina ne se plaindra pas ayant eu des compensations de Sanimax. La Ville de Lévis soit n'exiger de Sanimax aucun rejet et déposer une plainte à l'environnement. À ce sujet, j'offre ma collaboration à la Ville.

D) Ob-2.1 Nettoyer la plage du Parc de la Marina

La plage a déjà été propre et très fréquentée. Un petit tramway y menait les vacanciers. On y ajoutait même du sable. Abandonnée elle est de plus en plus vaseuse, et les algues y progressent en fin d'été, **voir photos plage**.

E) Ob-2.1 Gérer l'espace Marina. Interdire les réparations de bateau dans le parc, voir photo chantier, voir photo coupe de branche, et négocier certains avantages au citoyen St-Romuald

Dans mes recommandations de 2015-10-05, j'ai énuméré les problèmes que nous amène ce Club de non-résidents à qui notre Ville cède une partie du parc de la marina pour 1 \$/an, sans avantages pour ses citoyens. Toujours rien, après plusieurs demandes et années. Un citoyen l'a encore mentionné à la dernière rencontre. Je devrai en parler à nouveau à la prochaine rencontre PPU, ou au Conseil Municipal. Il y a 2 mois, j'ai demandé à un officiel de la marina de pouvoir louer un targon pour l'an prochain, et il n'est pas sûr de pouvoir avoir une place, et encore si oui à un targon très éloigné. "Haii", inacceptable, je suis un résident de la ville propriétaire du site, ville qui a de plus payé 90,000 \$ de frais pour revendiquer ce site pour le Club, et je dois passer derrière des non-résidents qui ne paient rien à ma ville, je monde à l'envers.

F) Ob-3.2 Pont Garneau piétonnier

Si les piliers sont trop fragiles, ils pourraient être enveloppés dans un mur de broche comme la très belle nouvelle rampe piétonne de la Côte Gilmore, **voir photo Côte Gilmore**. Nous avons le marathon des deux rives, nous pourrions publiciser "la grande boucle", "le grand tour à vélo" (traverse de Lévis, piste cyclable Rive-Sud, Pont Garneau, Pont de Québec, Promenades Champlain).

G) Ob-4.1 Vitesse sur le Chemin du Fleuve.

1. **Obligeons le gros autobus à circuler à 40 km/h et aménageons ce chemin pour que les citoyens sentent leur vitesse.** En France, tous les villages ont des 50 km/h, un sprinter court à ± 45 km/h, 40 est irritant et 30 est ridicule. 50 km/h est raisonnable sur le Chemin du fleuve. Ce qui est déraisonnable est ce gros autobus vide qui roule à 70 km/h, et possiblement un ou deux délinquants. On ne doit pas pénaliser tous nos concitoyens. Les pas dans ma cour devront eu aussi rouler le reste du Chemin du fleuve à 30 ou 40 km/h, 4 fois par jour. Une contravention, c'est des points démérites, des grands frais de toutes sortes, des vrais irritants pour les résidents.
2. **Ralentir les automobilistes en aménageant la rue de façon à ce que les automobilistes sentent leur vitesse,** au lieu de mettre des contraintes qui dérangent inutilement les bons conducteurs, comme les bosses et les arrêts :
 - a. Par une largeur de rue minimale pour véhicule à 50km/h, accompagner une piste cyclable balisée avec les petits poteaux flexibles. On peut partiellement prendre exemple sur : le Boulevard Laurier, chaussée à 2 voies à 50km/h avec piste cyclable balisée; la nouvelle rue de l'église à Ste-Foy, où l'on diminue la largeur des voies, plante une piste cyclable, et plante plus d'arbres.
 - b. Par le débordement des revêtements de sol des parcs publics comme la Place de la FAO à Québec, de façon à visuellement agrandir le parc public, et sentir les vibrations de la chaussée.
 - c. Par des lecteurs de vitesse,
 - d. Par une vitesse à 50km/h et non au déraisonnable 30km/h. Le 30km/h seulement pour le court accès à la marina.
 - e. Par de légers motifs répétitifs dans la chaussée à la façon des bords d'autoroute, ou pavé tramé, ou interbloc comme dans le Vieux-Québec ou Place de la FAO à Québec.
3. **Non aux dos d'âne.**

Les dos d'âne pénalisent l'ensemble des citoyens pour quelques fautifs. Chaque résident devra passer en moyenne 6 fois/jour à 1km/h sur chacune des bosses implantées, donc 30j/mois fois 6 passages = 180 passages/mois/résident pour chaque bosse implantée.

H) Ob-4.1 Modifier le parcours de l'autobus 27R.

Le 27R est vide parce que son parcours ne croise pas suffisamment Guillaume-Couture, entre autres à l'ouest, il zigzag trop donc trop long, **voir parcours existant, et parcours proposé.** Voici une suggestion de parcours où le 27R croise plus souvent Guillaume-Couture, où le chauffeur tourne plus souvent à droite sans croiser le trafic. Le parcours pourrait se rendre à Charny, et à St-Jean. Ajouter des autobus pour atteindre la fréquence désirée.

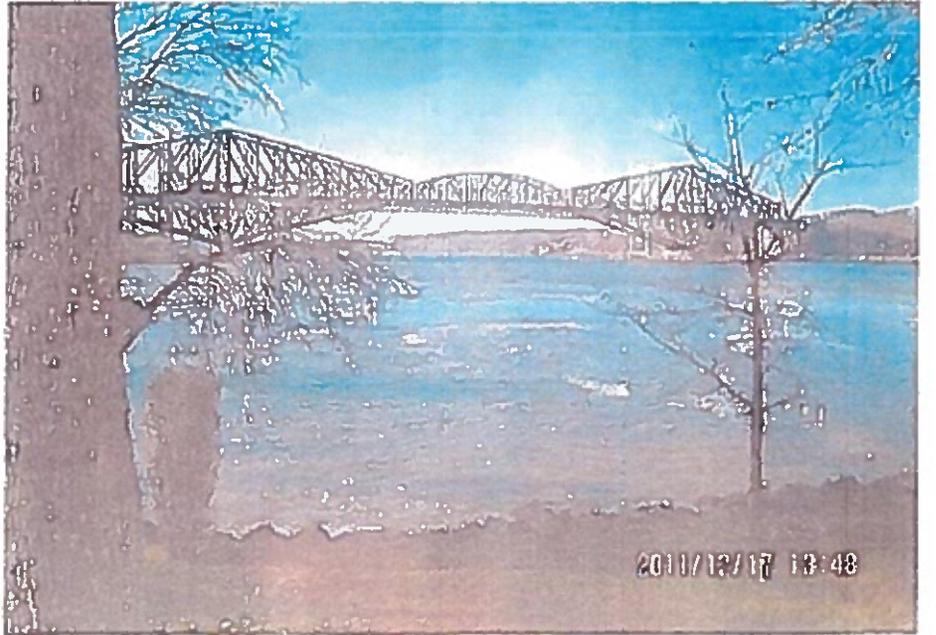
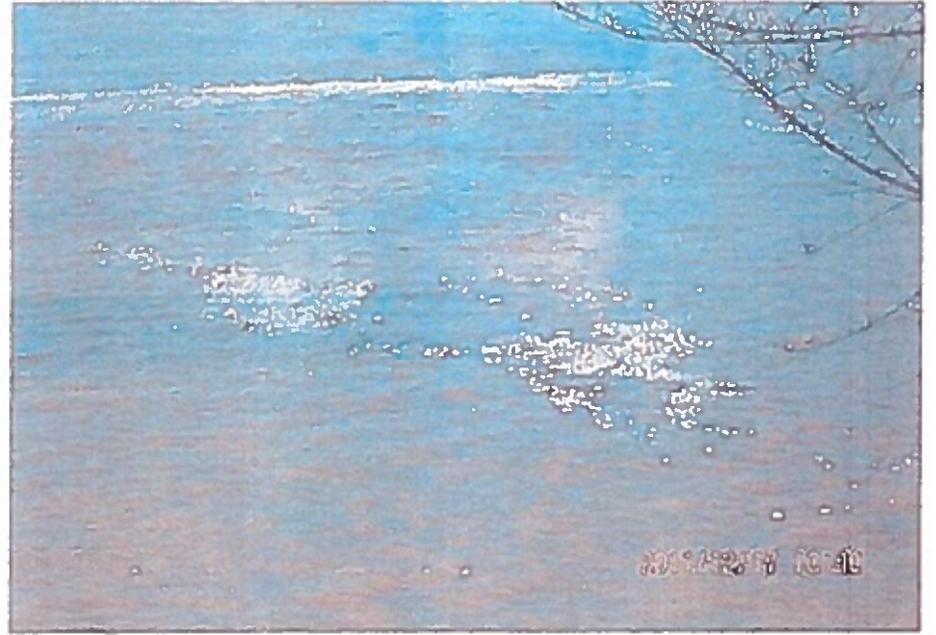
I) Ob-4.1 Faire déboucher certaine rue permettrait de parcours plus pertinents, comme la rue Yves-Carbonneau sur Guillaume-Couture, ou la rue Saint-Jacques sur la rue Leduc.

Photos accompagnant mon texte

A Grasse 2011-2013

2013

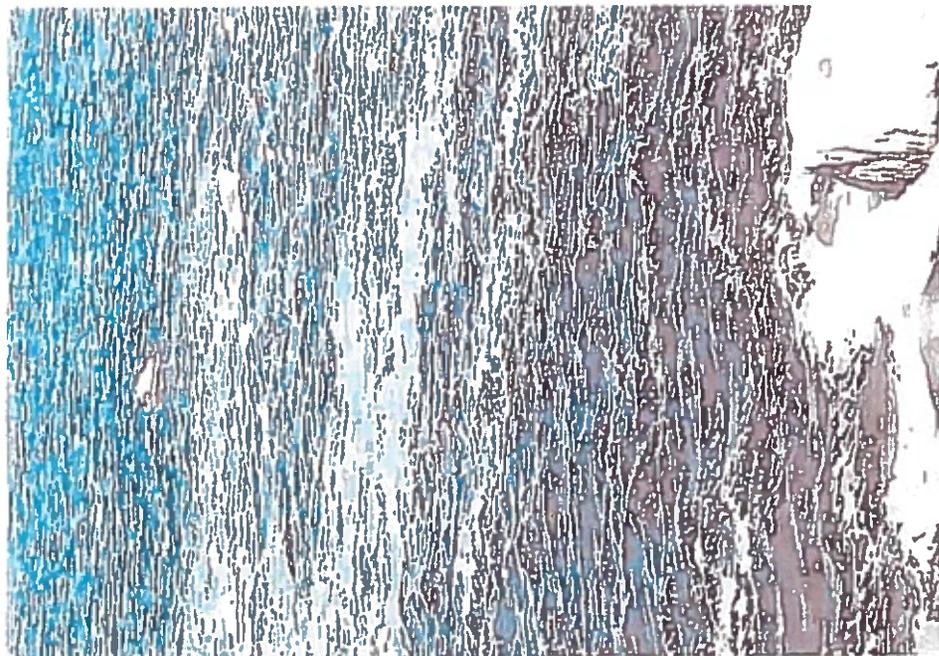
2011



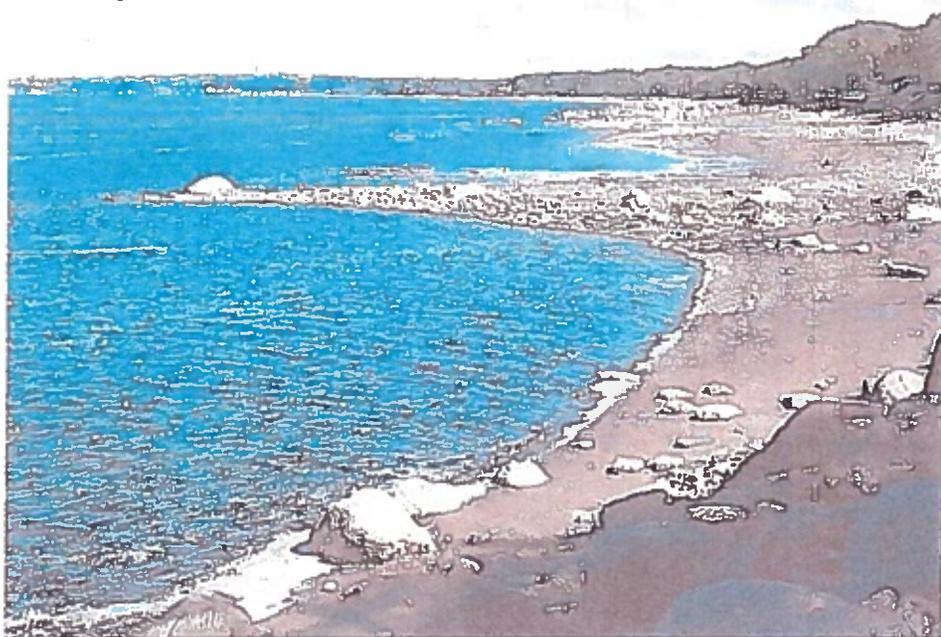
2011

2011

B Grasse 2013

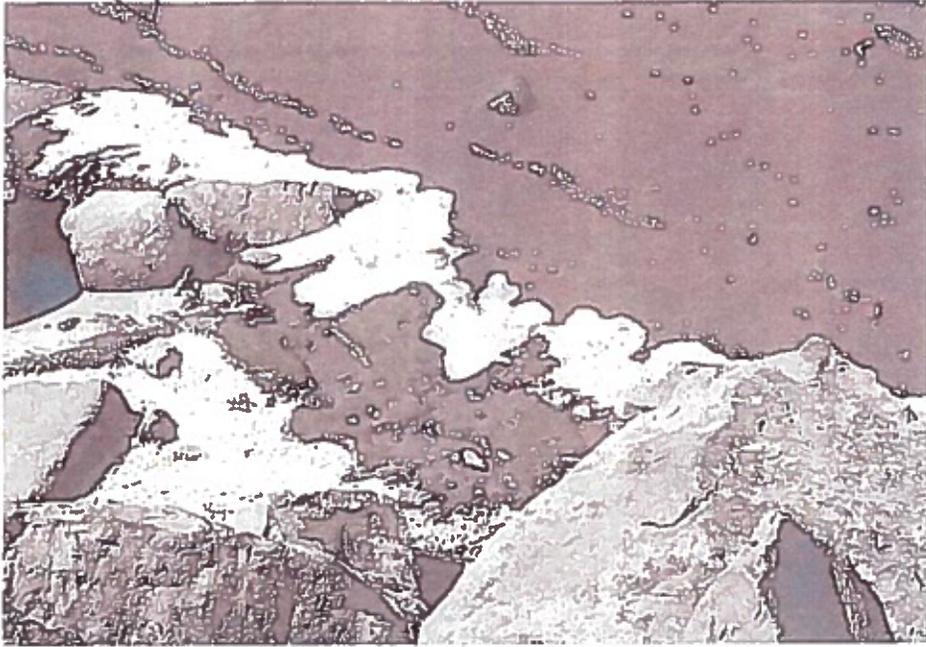


C graviss 2013

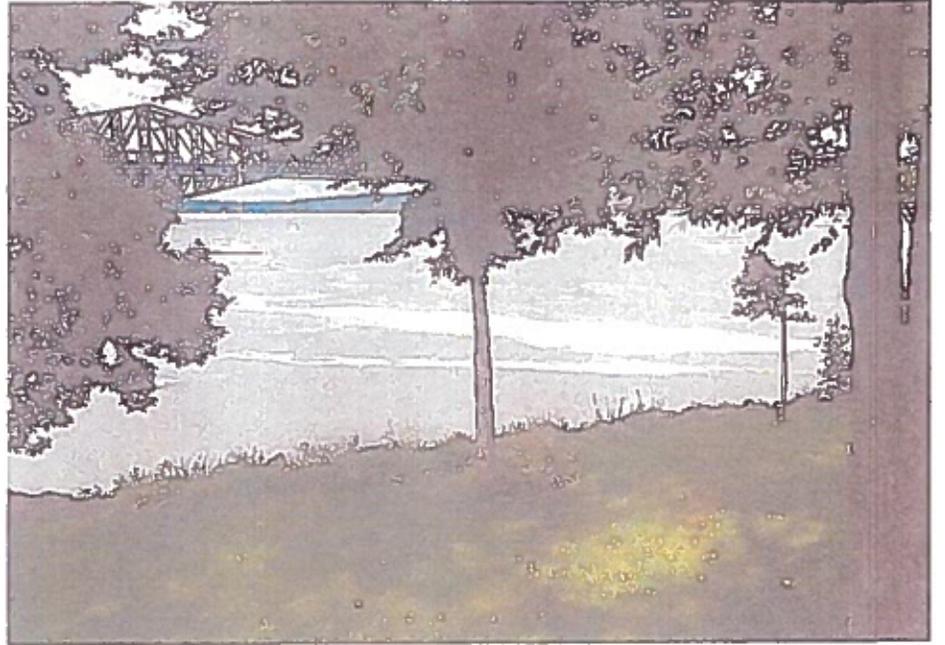


7/30

D Grasses 2013-2016 2013



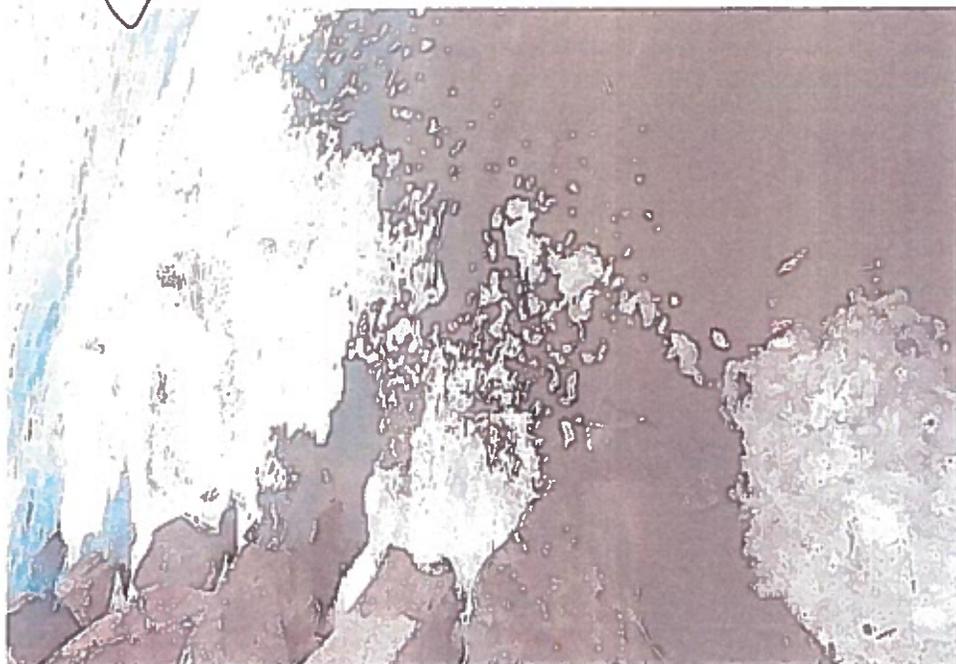
2016



2016

2013

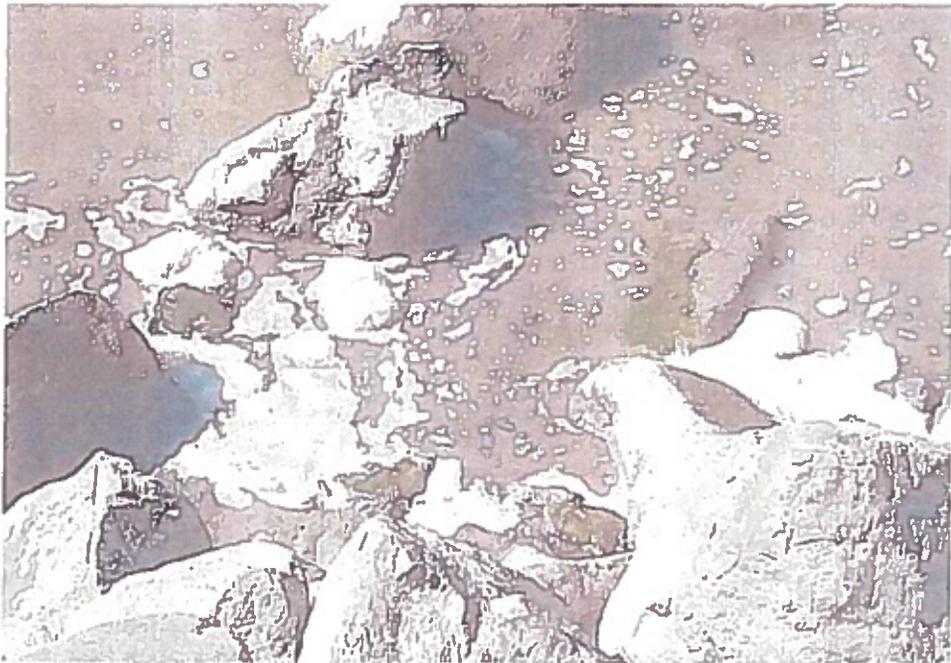
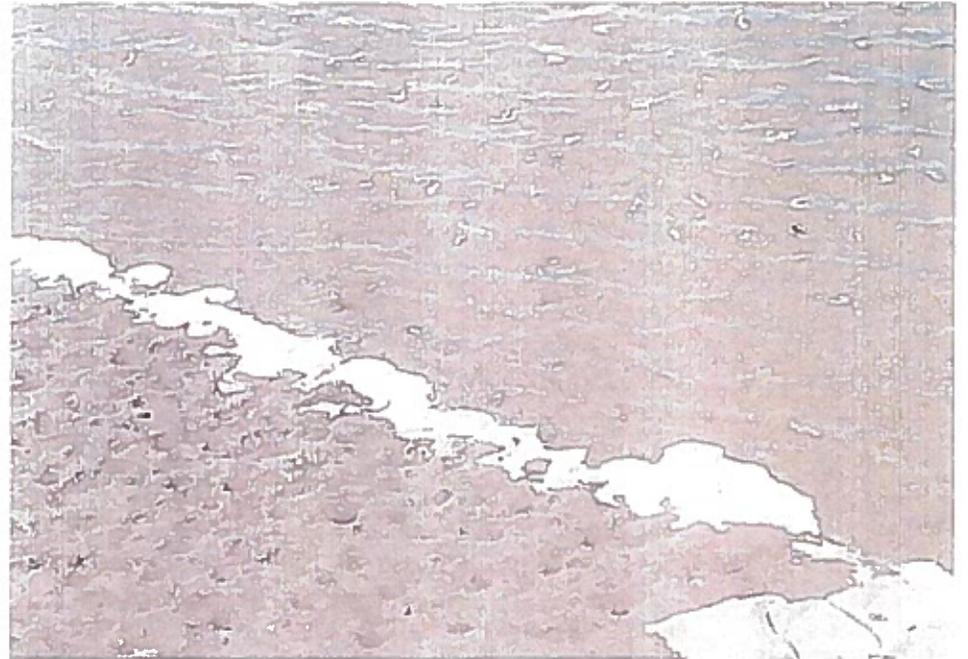
E grease 2016



F gradual 2016

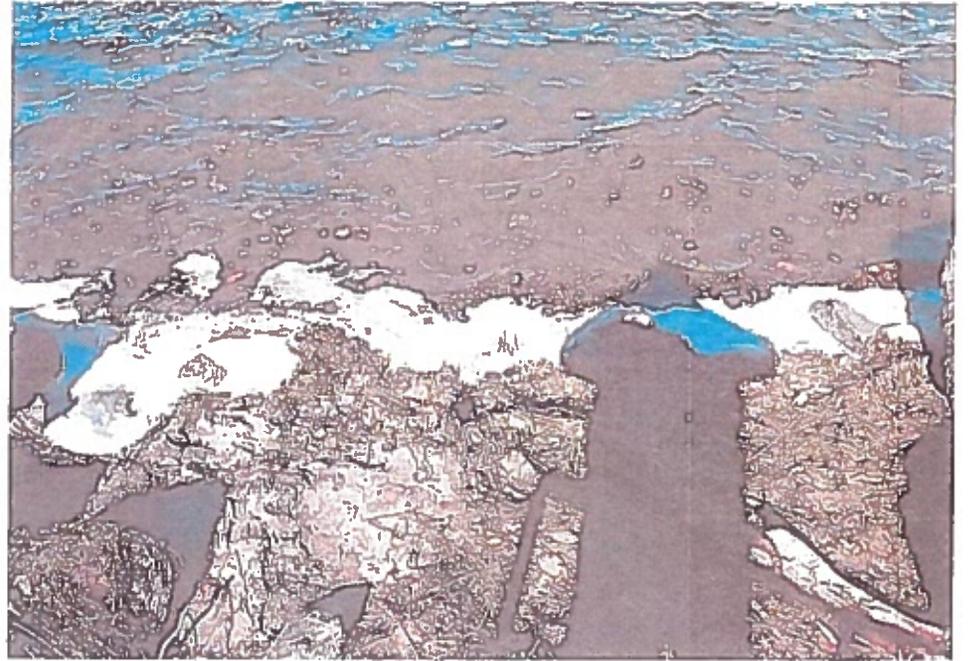
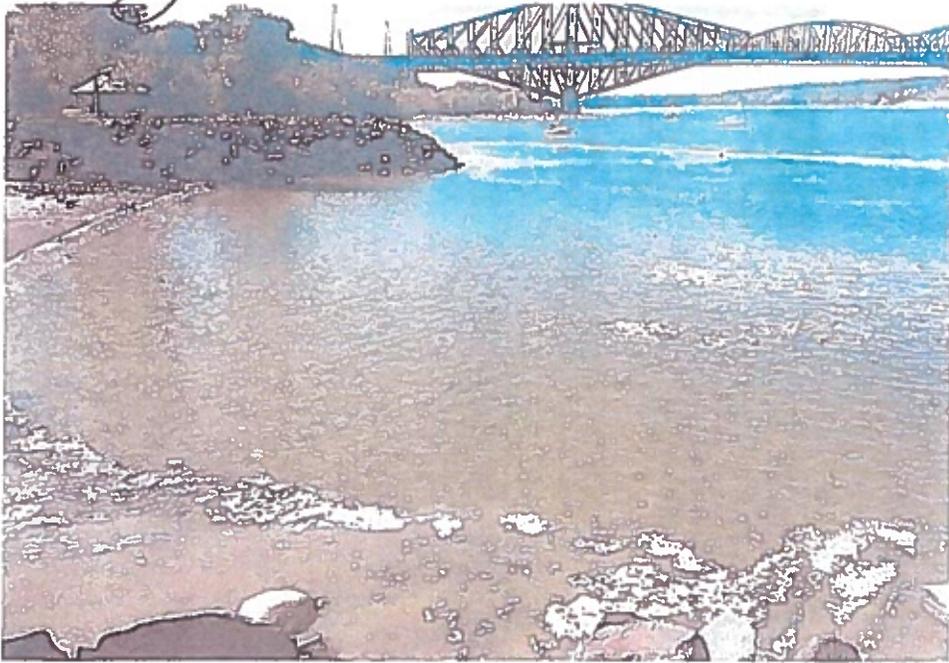


Q grease 2016



H Gradose 2016

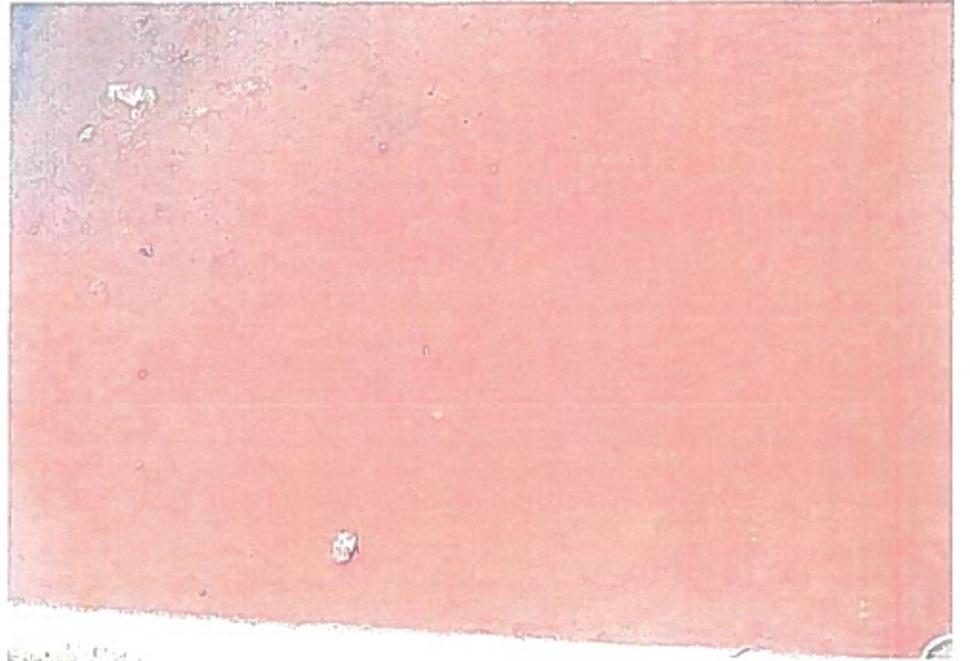
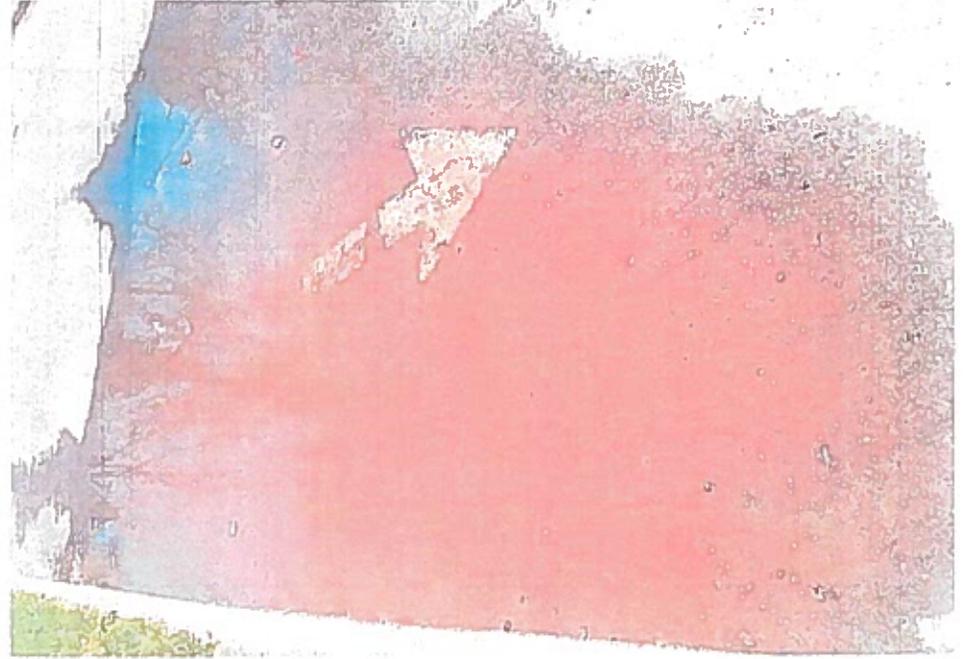
11/30



I Place 2016



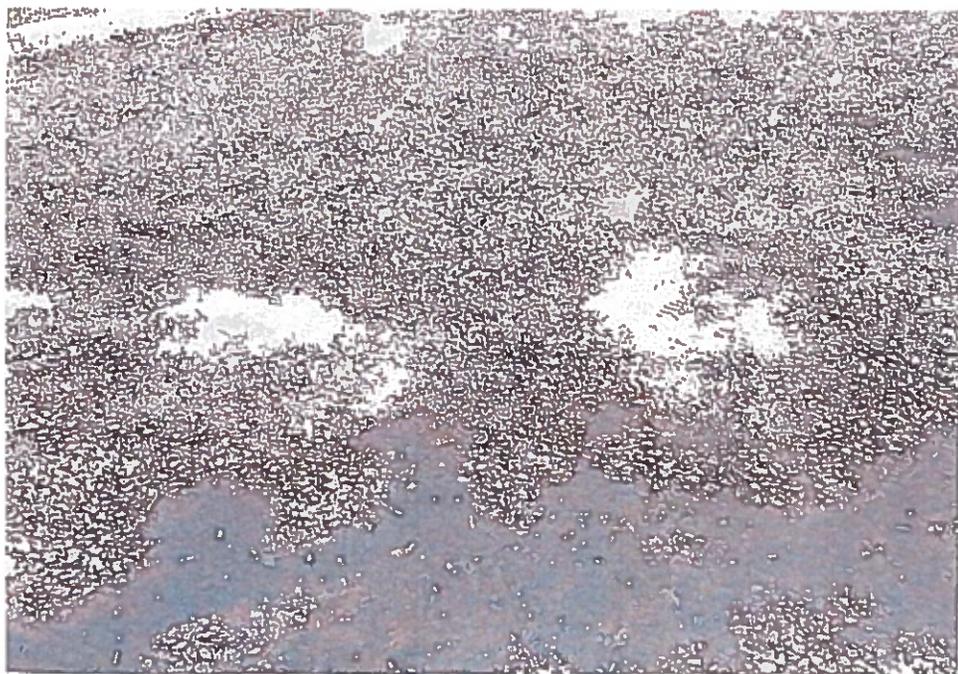
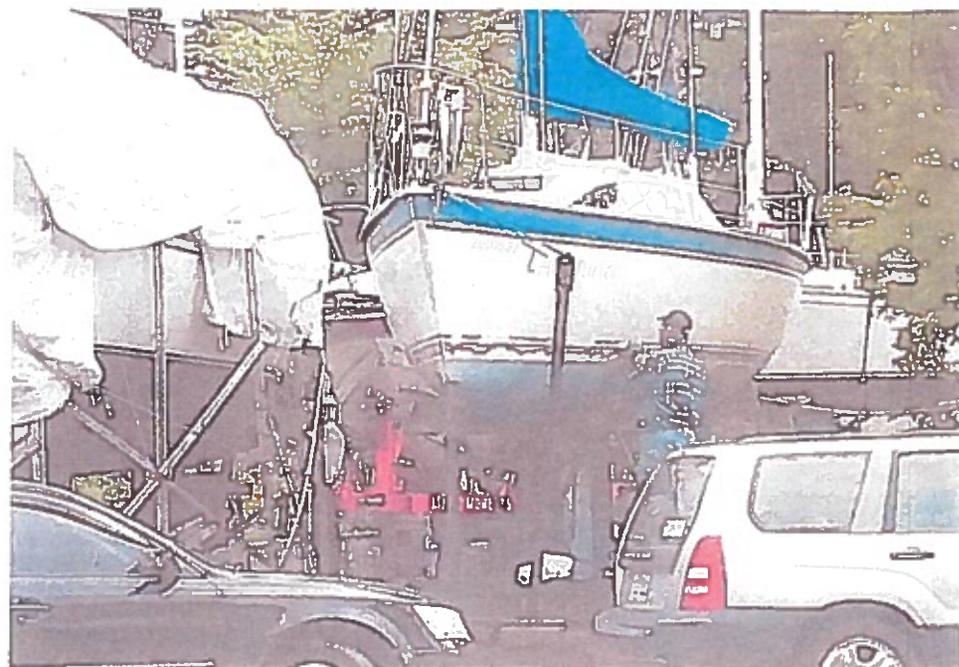
Chertles 2015



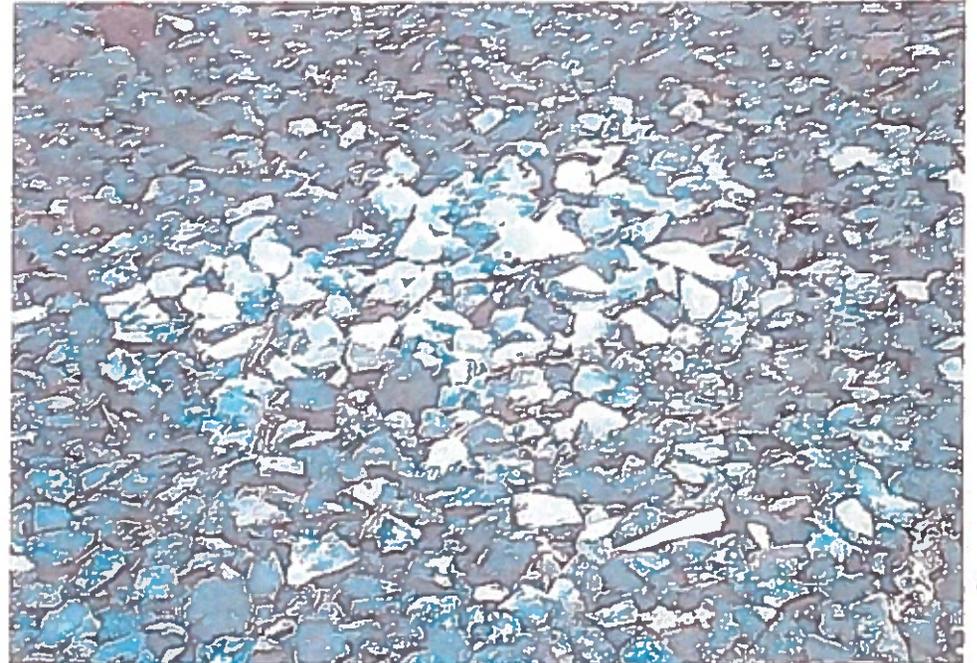
H C Carter 2018



L. O'Hanley 2015



M Charter 2015



10 Coupe de branche 2014



Cote Gilmore

plain - x

https://www.google.ca/maps/@46.7912962,-71.2316255,3a,75y,348.97h,88.92t/data=!3m6!1e1!3m5!1spTztWtWJCOMD!1vNjtoDlqC!2e0!7t1!3!12!8i6656?hl=fr



Actio acti actu Bouf Arc Arg Att Cha Com Cul Edu Emp Gest Hab pub Just Lois Mag Ord Per San Serv



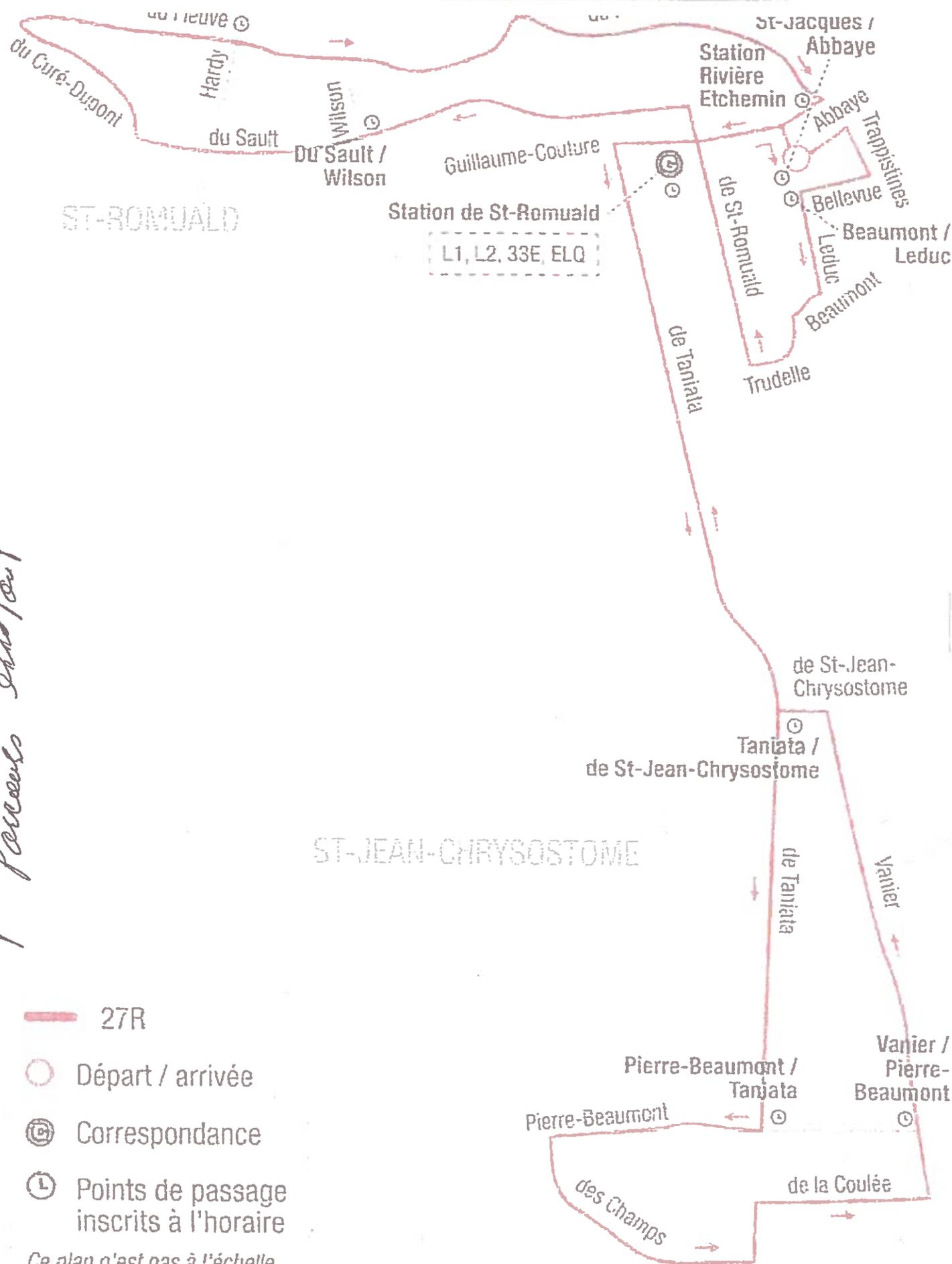
plain
urbec
- août 2016



Google



P Parcours solo tout



- 27R
- Départ / arrivée
- ⓐ Correspondance
- Ⓛ Points de passage inscrits à l'horaire

Ce plan n'est pas à l'échelle.

Commentaire reçu le 8 décembre 2016

J'ai assisté à la consultation publique de ce mardi et je tiens à vous féliciter pour le beau résultat. L'implication citoyenne, les nombreux projets et les idées qui en sont ressortis auront de quoi vous occuper pour les prochaines années!

Je suis également très heureux de voir que le logement social est privilégié comme une action afin favoriser la revitalisation de ce quartier. Je peux vous dire que nous répondons présent à l'appel et que nous sommes prêt à travailler avec la ville et en partenariat avec les organismes du secteur. Nous souhaitons développer des projets immobilier qui s'intègre au quartier et pour ces habitants.

D'ailleurs, si vous avez en tête des bâtiments et des terrains qui pourraient être ciblé afin d'aider à la revitalisation du quartier, simplement me le dire. Je ferai les démarches pour voir à la faisabilité d'une telle opération.

Simplement, vous souligner que je vais demander une rencontre avec Rues Principales Saint-Romuald afin de venir présenter le rôle du GRT et les interventions possibles que l'on peut réaliser.

Sur ce, bonne journée.

Commentaire reçu le 11 décembre 2016

J'ignore la longueur de la servitude d'Hydro-Québec mais sur ma propriété, je suis alimenté par l'arrière par des fils électriques enfouis dans le sol. Mon voisin aussi est alimenté en électricité par le même réseau enfoui dans le sol.

Toutefois les anciens fils électriques alimentant ces deux résidences ont disparus à l'avant au-dessus de la rue mais on peut voir encore les points de raccordement sur le filage d'Hydro-Québec dans l'axe des poteaux électriques situé au nord du chemin du Fleuve devant nos maisons. De même le câblage pour les liens de communications de Bell et Vidéotron sont déjà à l'arrière des maisons et enfouis dans le sol pour tous les maisons de notre secteur du chemin du fleuve. Comme c'est un secteur à forte circulation, très prisé des touristes surtout l'été (vélos, autos décapotables, etc.), ce serait très intéressant de voir disparaître les fils et poteaux d'Hydro-Québec en bordure du fleuve dans ce secteur du chemin du Fleuve. À la place, ceci permettrait d'aménager la piste cyclable sans trop hypothéquer la largeur de la rue dans notre secteur.

Merci de votre attention.

PS : Ma maison est photographiée dans le rapport détaillé du PPU : on peut la voir au centre de la photo juste au-dessus de la section intitulée "Conclusion". On peut aussi voir l'état un peu délabré du fleuve dans cette section du Fleuve sur cette même photo. Sur place, on peut voir plusieurs arbres et corps morts emmenés par le courant et les marées dont parlait mon voisin lors de la présentation du 6 décembre dernier.

Commentaire reçu le 12 décembre 2016

PPU Vieux-Saint-Romuald

Décembre 2016

Je me permets de joindre au présent mémoire celui que j'ai déposé en octobre 2015 ne sachant pas s'il a été lu. Le présent mémoire est une réaction à la consultation publique du 6 décembre 2016 ainsi qu'au Programme particulier d'urbanisme Vieux-Saint-Romuald du 6 décembre. Je tiens encore une fois à souligner le travail derrière cette initiative qui permettra de mettre en place une vision et ainsi de donner plus de cohérence au développement de ce secteur de grand potentiel. Certaines choses me surprennent toutefois comme à la page 26 où l'on parle de l'homogénéité du cadre bâti. Je ne comprends pas à quoi on fait référence car autant par le nombre d'étages, par le gabarit, par le type de matériau, par la qualité, par le style, par l'époque on nage dans l'éclectisme des plus malheureux. J'espère que le PIIA saura dans le temps

rattraper un peu la situation mais si à la ville on considère qu'il n'y a pas un problème d'intégration architecturale de la bibliothèque avec l'Hôtel de Ville ça sera difficile de faire accepter à des particuliers l'imposition de l'intégration architecturale. Par ailleurs je suis très heureux d'apprendre que la petite station de pompage sera refaite...avec un vrai architecte j'espère pour cette fois.

Pour ce qui est du Parc de la Maria je voudrais clarifier ma position car j'ai semblé avoir surpris beaucoup de monde par mes propos. Je trouve que l'espace asphalté est dominant par rapport à celui végétalisé ceci rendu obligatoire par le stationnement de remisage des embarcations. Bel îlot de chaleur. De plus les installations sont réservées aux membres. Ce club nautique devrait prendre exemple de la Marina de Québec à Sillery qui ouvre son restaurant depuis quelques années au grand public. Et encore une fois même si je trouve que le réaménagement fut bienfait je déplore la disparition de l'immense saule qui s'y trouvait tout comme je déplore la disparition des autres saules sur le territoire. Cette arbre a, en plus de jouir d'un mariage heureux avec les cours d'eau, une très grande notoriété pour la rétention du sol de là sa présence et celle de son cousin le peuplier le long des canaux en Europe.

Parlant arbres il est impossible d'espérer un couvert boisé raisonnable sans enfouissement des fils électriques. Il suffit de longer le chemin du Fleuve en regardant en l'air pour constater que les fils électriques entrent en conflit avec les arbres et bien sûr ses derniers sont toujours perdants tout comme notre qualité de vie. J'ai été attristé d'apprendre qu'une si petite part du réseau serait enfouie. Attristé mais pas vraiment étonné des politiques d'Hydro-Québec. N'est-ce pas un dossier que devrait adresser l'union des municipalités ?

Pour ce qui est de la sécurité sur le chemin du Fleuve on a pu constater lors de la consultation du 6 décembre lorsque le maire a sondé la salle au sujet d'un abaissement de la limite maximale que tous les citoyens, et ce pour une énième fois, considèrent que c'est un enjeu majeur. La réponse quelque peu cynique de prétendre qu'aucun ne respecterait une limite de 40 kilomètres heure m'a quelque peu surpris mais d'un autre côté cela vient donner du poids à mon argument que sans équipement de ralentissement de type dos d'âne il n'y aura aucun moyen de régler le problème. Je ne sais pas si les traverses piétonnes avec un traitement physique au sol prévues au PPU ne sont qu'un marquage au sol mais si c'est le cas on sait qu'au Québec bien peu de gens respectent cette prétendue priorité aux piétons. Quatre arrondissements de Montréal ont abaissé la limite du réseau secondaire à 30 kilomètres heures et on ne compte plus le nombre d'arrondissement ayant installé des dos d'ânes pour ralentir la circulation. En quoi sommes-nous si différents pour ne pas adopter les mêmes solutions pour les mêmes problèmes ?

PPU Vieux-Saint-Romuald

Octobre 2015

Introduction

J'habite depuis 1992 faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti. Je possède donc une connaissance du secteur qui se situe entre celle des gens qui y habitent depuis des générations et celle des nouveaux arrivants. Bien qu'on pouvait observer à l'époque de mon arrivée le redéveloppement de propriétés existantes ce mouvement c'est accéléré au début des années 2000 soit quelques années après la réfection du chemin du Fleuve et de son système d'égout qui a partir de ce moment ne se déversait plus dans le fleuve. Ainsi une qualité riveraine rehaussée alliée à des aménagements ponctuels d'espace verts et à la construction d'un trottoir ont créé un milieu de vie plus enviable qui a provoqué une certaine gentrification. Le patrimoine bâti qui avait été jusque-là protégé par un milieu plus humble c'est vu menacé par une hausse de la valeur du milieu. La protection du patrimoine est ainsi venue un peu tardivement. Quant à la création d'un PPU je dis enfin et même s'il n'est assurément pas trop tard il n'est pas trop tôt non plus.

Pour simplifier mon mémoire et ne pas vous perdre dans mes idées j'ai décidé de suivre vos sujets de réflexion.

1-Territoire identitaire à l'étude pour le PPU du Vieux Saint-Romuald

Le territoire proposé semble le plus évident car il représente la plus forte concentration de bâtiment patrimonial et longe en grande partie le fleuve toutefois il serait souhaitable que les secteurs extérieurs à ce territoire possèdent aussi certaines exigences PPIA afin de ne pas créer une fracture trop forte. Il suffit de se rendre sur le chemin du Fleuve par le chemin du Sault pour constater qu'il s'y est construit n'importe quoi...

Pour ce qui de la menace que représente le développement sur le chemin du Fleuve une seule balade nous en démontre déjà les ravages. Trop de nouveaux arrivants s'installent sans respect du passé et du style environnant avec des gabarits et des styles importés qui créent un environnement non homogène. Enfin il est encore temps d'agir afin d'éviter des subdivisions échevelées et des gabarits trop gigantesques.

Ma vision du Vieux- Saint-Romuald c'est un milieu de vie préservé, authentique et peu densifié et respectant le passé.

2- Utilisation des propriétés riveraines (berges du fleuve Saint-Laurent, de la rivière Etchemin et de la rivière Chaudière)

Toutes les propriétés riveraines non construites devraient être versées dans le domaine public, même si elles se trouvent en zone inondable, soit par acquisitions de gré à gré soit par expropriations. Pour l'aménagement je laisse ceci aux experts tout comme l'accès public car je peux facilement concevoir que tout ne doit pas nécessairement être accessible car des milieux fragiles au point de vue environnemental devant être protégés.

Pour ce qui est des zones inondables c'est un sujet en soi qui devra éventuellement faire l'objet d'un débat. Avec le réchauffement climatique il est à prévoir que le ministère de l'environnement imposera des nouvelles limites de zones inondables qui porteront atteinte à la jouissance paisible de la grande majorité des propriétaires du territoire défini par le PPU. Je ne suis pas hydrologue mais je suis tout de même au fait que le débit du fleuve est contrôlé par le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent et qu'ainsi les crues du printemps peuvent être amoindries par une gestion les prévoyants. Pour ce qui est des nouvelles limites de la zone inondable il appartiendra à nos élus de défendre les intérêts de ses citoyens devant une révision de celles-ci car elles influencent grandement la valeur de leurs propriétés.

Pour ce qui est de la protection des berges il y a à quelque chose de très ironique. Bien sur on ne peut être contre la vertu mais il reste assez honteux que par le biais des municipalités le ministère de l'environnement force les riverains à protéger les berges qui sont dégradées par la circulation sur la voie maritime de bateaux de plus en plus gros. Enfin on comprend que le ministère de l'environnement du Québec ne soit pas en mesure de dicter des règles au gouvernement du Canada mais d'imposer des règles aux riverains demeure une mesure qui manque la cible.

3- Circulation automobile, transport actif et transport en commun

La qualité de vie le long du chemin du Fleuve est grandement affectée par le nombre de véhicules qui y circule et surtout de leur vitesse. J'ai tenté depuis 1992 à plusieurs reprises, tout comme mes voisins, d'obtenir que des moyens soient mis en place pour ralentir les automobilistes téméraires mais toutes les demandes sont restées lettre morte. Il demeure inquiétant de voir ce chemin étroit partagé entre cyclistes et automobilistes et où le stationnement est permis avoir si peu de mesure pour ralentir la circulation. Mon idée est faite quant à la cause. L'imposition se fera par une volonté politique et non de celle des fonctionnaires à l'instar de ce qui fut fait dans plusieurs quartiers de Montréal. Ces mesures allient des baisses de la vitesse maximum de sur des rues du réseau secondaire (30 km heure dans maintenant quatre arrondissement de Montréal), des entraves de type dos d'ânes (présentes autant dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés de Montréal) et des passages piétonniers où la priorité piétonnière non respectée est sanctionnée.

Je n'ai rien contre la mise en sens unique de certains tronçons du chemin du Fleuve mais si ceci est fait sans les entraves ci-avant décrites ce sera transformer le chemin du Fleuve en circuit de course.

Pour ce qui est du transport en commun il devrait être assuré par des autobus de plus petite taille car ils sont peu occupés et même souvent vides. La vitesse de ceux-ci alliée à leurs tailles à un impact direct sur notre qualité de vie, Madame Marinelli m'expliquait que la vitesse était causée par le fait que les chauffeurs, en fin de parcours, essayaient de rattraper leur retard ...rien de rassurant vous en conviendrez. Pour cette raison les autobus devraient être munis d'un système d'enregistrement de vitesse et tout excès devrait être sanctionné.

4- Espaces public, design des rues et stationnement

Le vieux Saint-Romuald devrait avoir une signature reflétant son statut historique. Un mobilier urbain, des lampadaires etc., d'un type plus historique que progressiste. Une priorité aux piétons et cyclistes devrait être consentie.

L'étroitesse du chemin du Fleuve permettra difficilement d'y planter des arbres qui atteindront maturité car dès que ceux-ci entrent quelque peu en conflit avec les lignes d'Hydro-Québec c'est le festival de la tronçonneuse chez les sous-traitants d'Hydro-Québec, nous avons pu assister à des vrais massacres. Pour cette raison tous les services aériens devraient être enfouis pour redonner un cachet plus rural au chemin du Fleuve.

Pour ce qui est du stationnement il ne s'agit pas vraiment d'un enjeu car nous sommes tout de même dans un milieu peu densifié. De plus il faut signaler que plus on fait de place à l'automobile plus elle en prend c'est donc une fuite en avant.

Tous les stationnements Ville qui sont sur le bord du fleuve devraient être verdis et aménagés et l'accès en automobile diminué. Par exemple le stationnement près de l'usine de filtration est vraiment trop grand et peu occupé et lorsqu'il l'est ce n'est pas par une clientèle agréable. Pour sa part le stationnement de la bibliothèque et de l'hôtel de Ville pourrait être déplacé pour mettre en valeur ce site.

5- Mixité d'usages et commerces de proximité

Pour ce qui concerne la mixité d'usages je la considère importante mais elle ne devrait pas augmenter la densité du bâti afin de préserver le cachet 'village' du milieu. Immeubles en hauteurs et plex sont pour moi à proscrire car non seulement ils ne s'inscrivent pas dans la trame du bâti existant ils feraient en sorte de mettre une pression non souhaitable sur le bâti actuelle en donnant trop de valeur aux terrains par rapport aux bâtiments.

Pour ce qui est des commerces de proximité ils devraient être concentrés au cœur du Vieux Saint-Romuald afin d'avoir le plus d'impact possible. En effet des ajustements réglementaires pourraient être consentis pour favoriser leur implantation. Pour ce qui est des restaurants tout devrait être fait pour que leurs terrasses soit plus champêtres. Pourquoi ne pas permettre au Restaurant Grain de folie d'installer sa terrasse de l'autre côté de la rue dans un environnement verdoyant et pour le Café du Marché sur le terrain de l'Hôtel de Ville avec vue sur fleuve.

6- Animation du milieu de vie, tourisme et hébergement

De plus en plus de touristes fréquentent le chemin du Fleuve et ce majoritairement en vélo. Les agences de locations de vélos du Vieux-Québec suggèrent ce parcours et ils sont bien écoutés selon ce que je constate. Un début pour les accueillir correctement serait d'avoir des équipements sanitaires le long du parcours autres que des toilettes de chantiers que l'on retrouve à l'odeur...

Le chemin du Fleuve est un lieu de passage et je ne crois pas qu'il deviendra une destination de séjour mais ce sera après la mise en place du PPU que l'on pourra en faire le constat et le nombre de gîtes s'ajustera en conséquence.

Pour ce qui est de l'animation ou des évènements de telles choses pourraient être programmées mais elles doivent tenir compte de la taille du milieu afin de ne pas nuire à la qualité de vie des résidents. Pourquoi pas du théâtre de rue les jours des fins de semaines où la fréquentation du chemin du Fleuve par les cyclistes est la plus élevée. Pour encourager les familles à fréquenter le chemin du Fleuve pourquoi ne pas installer des jeux d'eau au Parc de l'Anse Benson ce genre d'équipement nécessite aucune surveillance et a des coûts d'entretiens très raisonnables. Pourquoi ne pas prévoir un accès à des petits équipements nautiques pour les cyclistes de passages qui pourraient ainsi s'aventurer sur le fleuve en kayak pour quelques minutes. Il n'y a malheureusement pas ce genre d'équipement qui connaît pourtant un grand succès à Cap-Rouge. La marina de la Chaudière est un équipement fermé pour les petites embarcations et son club nautique est réservé aux membres. Il est triste qu'un site aussi magnifique que celui-là ne profite pas à tous. Le site devrait être réaménagé et ouvert à tous avec une restauration simple mais de qualité.

7- Paysages d'exception et percées visuelles

Je vais répéter ici mon argument du point 2 car je crois que toutes les propriétés riveraines non construites devraient être versées dans le domaine public, même si elles se trouvent en zone inondable, soit par acquisitions de gré à gré soit par expropriations. La Ville devrait même prévoir un fonds pour acquérir, dans un secteur ayant des carences en percées visuelles, les propriétés sans intérêt architectural mises en ventes. Des immeubles d'intérêts devraient être mis en valeurs par des aménagements adéquats et de l'éclairage permettant d'en faire des signaux pour les plaisanciers utilisant le fleuve et les résidents de la rive-nord. L'église de Saint-Romuald éclairée de l'extérieur à l'instar de celle de Sillery serait un signal visible du Fleuve et de la rive nord et pourquoi ne pas l'éclairer de l'intérieur pour mettre en valeur les vitraux le soir ?

Effectivement certains lieux mériteraient de bénéficier de protections supplémentaires que celles prévues au règlement actuel. Il est bon de souligner que la plus grande partie du Québec a subi des coupes à blancs toutefois les caps et les falaises sont pour la plus part demeurés intact et regorges d'espèces indigènes. La préservation des espèces indigènes des caps, falaises, berges et battures passe par une caractérisation de ces milieux avant tout aménagement.

8- Patrimoine bâti exceptionnel et insertions architecturales contemporaines

Il existe sur le territoire proposé du PPU une multitude de bâtiments intéressants surtout parce qu'ils font partie d'un ensemble qui les rends cohérents dans un environnement parfois même homogène. Je parle ici des maisons anciennes le long du chemin du Fleuve et dans le cœur du Vieux-Saint-Romuald qui même si elles n'ont pas été considérées comme ayant une valeur patrimoniales participe tout de même à la valeur de l'ensemble et devraient bénéficier d'une forme de protection. Même si bon nombre de celles-ci ont subi des interventions plus que malheureuses une réglementation visant leur protection et la fin des interventions les dénaturants alliés avec la valeur ajoutée créée par le PPU pourrait leurs apporter un avenir meilleur avec des propriétaires plus respectueux.

Pour ce qui est du patrimoine bâti institutionnel il devrait bien sûr être protégé je parle ici autant des sites comme au Juvénat au site de l'église de Saint-Romuald etc., mais aussi à l'hôtel de Ville et de sa très mal intégré bibliothèque. À l'époque où celle-ci fut construite l'hôtel de Ville était recouvert de crépi et le choix d'une brique claire pouvait se justifier (malgré sa laideur) mais aujourd'hui l'hôtel de ville ayant retrouvé sa fierté de brique rouge vêtue la bibliothèque fait honte. Il y aurait lieu de voir si un simple changement de parement pourrait redonner l'harmonie au bâtiment. De telles interventions devraient aussi être faites aux petites stations de pompes dont le choix de recouvrement autant du parement que de la toiture est aussi désolant. Pour la très grande station au bas de la côte rouge elle pourrait facilement se perdre dans un aménagement plus végétalisé.

Pour ce qui est des insertions contemporaines elles ne doivent pas imiter le patrimoine bâti mais le respecter par des gabarits, hauteurs, pente de toits, matériaux, etc., tout ce qu'un bon PIIA doit prévoir.

9- Densification urbaine

Je ne suis pas d'avis qu'un secteur comme celui du Vieux Saint-Romuald devrait faire l'objet d'une densification car ce serait au détriment du paysage existant. De plus la densification devrait être concentrée dans les lieux à proximité des transports en commun, des réseaux routiers et des services comme c'est le cas à la tête des ponts. Pour ce qui est des grandes propriétés qui pourraient faire l'objet d'un lotissement j'appelle à la prudence. Il suffit de faire un tour rapide de ce qui fut fait pour se rendre compte qu'il n'y a eu que de tristes résultats. Si un tel redéveloppement est fait il se doit d'être encadré de façon très serrés par un PIIA.

10- Espaces constructibles et espaces non constructibles

Tel que je l'ai déjà mentionné tous les espaces non développés en bordures des rivières et du fleuve devraient être versés dans le domaine public. Les autres espaces devraient être étudiés au cas par cas sur la base du respect de l'existant.

Commentaire reçu le 12 décembre 2016

Je suis résidente du chemin du Fleuve, tout près de la rue St-Olivier (Voir schéma page suivante : rectangle rouge). J'y exploite mon entreprise, une clinique d'acupuncture. Suite à la consultation publique qui a eu lieu le 6 décembre dernier, je me permets de faire quelques suggestions :

1. Actuellement, le stationnement est interdit dans la courbe qu'à ma maison (Flèche). L'idée de prolonger cette interdiction vers le sud-est (vers le haut de la côte) créerait des problèmes pour ma clientèle, surtout l'hiver. En effet, certains de mes clients ont une mobilité réduite et le trottoir de ce côté de la rue est toujours mal déneigé. Il n'est pas assez large pour la machinerie si bien qu'il est gratté à angle avec une pente vers la rue. Il devient très vite glacé et impraticable.

Ce que je suggère : Comme cette section du chemin du Fleuve est pratiquement impossible à sécuriser pour les vélos (Courbe prononcée au bas de la côte, circulation dans les deux sens, stationnement permis, vitesse excessive dans la côte, surtout en montant, des dizaines d'autobus y circulant 2 fois par jour, etc.), je propose de tracer la piste cyclable dans la rue de Lauzon, à partir du chemin du Fleuve où elle longe le boul. Guillaume-Couture, de façon à rejoindre la rue St-Jacques au bas, où les cyclistes pourront décider de rejoindre le Parc du Rigolet en toute sécurité par la rue St-Olivier (tracé rouge), ou de poursuivre vers l'ouest, quitte à baliser clairement la courte section où les cyclistes auront à traverser et à circuler sur le chemin du Fleuve (surligné jaune).

2. Nous visons également un autre problème l'été, il s'agit des motos et autos bruyantes, mais principalement les Harley Davidson qui se font un plaisir de « rincer » leur moteur en sortant de la courbe devant chez moi. D'une part nos samedis et dimanches sont empreints d'une pétarade insupportable et quasi incessante jusqu'à tard le soir, mais plus important encore, durant les jours de semaine, cela dérange mes clients en traitement, qui normalement préfèrent vivre leur séance dans la tranquillité. Je n'ai pas d'autre suggestion sur ce point que celle de demander une surveillance policière occasionnelle pour faire respecter le règlement sur le bruit.

Commentaire reçu le 13 décembre 2016

Je voulais ajouter à mon mémoire du 12 décembre, qu'il serait dommageable pour mon commerce d'interdire le stationnement devant la clinique tout au moins durant l'hiver. En été, l'interdiction pourrait être acceptable mais pas plus loin que mon entrée de stationnement côté sud-est.

Je vous remercie de prendre en considération mes commentaires.

Commentaire reçu le 13 décembre 2016

À la suite de la soirée de consultation du 6 décembre dernier, voici quelques commentaires et recommandations additionnels :

1- Le processus de consultation

Le processus de préconsultation a, semble-t-il, été divisé en deux volets.

Un premier volet à caractère public destiné aux résidents et citoyens ordinaires, où des présentations ont été faites par la Ville, réservant un peu de temps aux échanges. Quelques interventions, questions et demandes précisions ont été formulées. Il y aurait eu lieu de présenter une courte synthèse factuelle de ces interventions. De plus, le rapport de préconsultation fait état d'une grille de classification par thème des 26 interventions et des 30 commentaires reçus par la suite. Toutefois, elle n'est pas été rendue publique. Il y aurait lieu de la rendre publique.

Le second volet est à caractère privé et vise les organismes ou regroupements intéressés qui ont manifesté le désir d'être entendu, ou encore ceux dont la Ville souhaite connaître l'opinion. La possibilité d'être entendu en groupe restreint ne semble pas avoir été offerte aux citoyens ordinaires. Cette étape aurait dû être publique et ouverte à tous, considérant le caractère public du PPU. Une synthèse des positions et des intérêts défendus par intervenant devrait être produite et rendue publique.

Le rapport de préconsultation mentionne 13 groupes, mais en énumère huit, dont deux fois le même. Peut-être faudrait-il clarifier?

À titre de comparaison, la consultation publique pour le PPU du Vieux Sillery, à ma connaissance, permettait aux personnes, organisations et promoteurs d'intervenir et de déposer des mémoires. Les mémoires étaient publics et des synthèses des interventions et des mémoires ont été publiés.

Il faudrait sans doute expliquer pourquoi il y a eu deux types de consultations.

Quant à la consultation sur le PPU lui-même, il faut saluer la possibilité offerte de déposer des commentaires écrits, cependant on constate que le délai accordé est de moins d'une semaine après la mise en ligne de l'information de cette possibilité sur le site de la Ville. Y avait-il urgence à ce point ?

2- Sur le programme particulier d'urbanisme:

Vocations et autres commentaires :

Dans un premier temps, il y aurait lieu de préciser la vocation des différents secteurs du PPU. Ainsi, que le secteur de la rue Guillaume Couture ait une vocation mixte, tombe sous le sens. Il serait cependant pertinent de renforcer l'idée que des critères esthétiques seront élaborés afin d'améliorer l'aspect visuel de cette artère.

Quant à la vocation du Chemin du Fleuve, il serait bon de rappeler que la vocation prioritaire de cette rue en est une résidentielle. Ce point a été soulevé lors de la rencontre du 6 décembre. L'animateur s'est dit d'accord tout en répondant que la vocation était mixte. Cette réponse n'est pas satisfaisante, puisque mixte peut

vouloir dire autant commerces et services que résidentiel. La vocation prioritairement résidentielle du Chemin du Fleuve doit être réaffirmée.

Ceci est d'autant plus important que le document fait une très large part aux dimensions commerciales et récréo-touristiques. Ainsi, les premiers enjeux identifiés aux pages 18 et 24 et qui sont en fait des objectifs, visent la mise en place d'équipements publics pour des événements et le développement commercial. Ces derniers devraient tenir compte et être complémentaire à la fonction résidentielle.

Par ailleurs la vocation résidentielle du Chemin du Fleuve et du Vieux St-Romuald, notamment du noyau ancien, devrait s'accompagner d'une mise en valeur du patrimoine bâti, notamment du parc résidentiel, avec un programme de subvention conséquent. On peut lire dans le document, à la page 54, que l'on met l'accent sur le développement commercial et récréotouristique, notamment autour de l'hôtel de Ville.

Or, tel que mentionné le 6 décembre, le Chemin du Fleuve s'appelait auparavant la rue Commerciale. La trame commerciale ancienne allait d'ailleurs plus loin que la rue du Collège, soit jusqu'à la rue des Bouleaux. Mentionnons le garage Ouellet et l'épicerie Caron. Il y aurait de corriger le document. Le nom a été changé pour refléter le caractère paisible et résidentiel de cette artère. Il semble maintenant, qu'on veuille redonner une vocation commerciale et institutionnelle à cette rue. Il y aurait lieu de reformuler les objectifs du point 4.1.2 du document, afin de les subordonner à la vocation prioritairement résidentielle du Chemin du Fleuve et de mieux de les circonscrire le cas échéant.

De plus, l'abrogation des dispositions sur le couvert forestier de 30% n'est pas expliquée. Lors de la soirée du 6 décembre, il a été mentionné rapidement, sauf erreur de mémoire, qu'on ne pouvait garder le 30% de couverture végétale en raison des contraintes d'implantation que cela pose. Cette information devrait être plus complète. Cet élément devrait faire l'objet d'une note information complémentaire et retiré du PPU et du projet de règlement dans l'intervalle. Cette note devrait mentionnée explicitement si des projets de développement sont visés par cette mesure de réduction.

De la même façon, bien que la dimension culturelle soit importante et positive, il y aurait lieu de préciser, avant adoption, pourquoi il faut autoriser les usages à caractère culturel sur l'ensemble du Chemin du Fleuve (p.61) et quels sont les impacts sur la quiétude des résidents avant de l'autoriser. Pourquoi ne se bornerait-on pas à une partie du Chemin du Fleuve.

Toujours, à la page 61, on souhaite modifier le règlement pour faciliter des projets communautaires et culturels, ces projets sont-ils connus? Si oui, peut-on les rendre publics?

Le document fait également état de la volonté de consolider la présence de l'hôtel de Ville. Peut-on définir ce que veut dire "consolidation"? Outre le projet de parc, envisage-t-on des acquisitions d'immeubles, des démolitions, de construction ou d'aménagement de bureaux additionnels de la Ville, par exemple?

Concernant la rue St-Romuald, peut-on donner une idée de l'ampleur de sa transformation, de l'intensité de l'achalandage qui s'en suivra. Est-ce que la piste cyclable prolongée sur la voie ferrée rejoindra l'hôtel de Ville en descendant la rue St-Romuald?

Le fleuve:

M. le Maire a mentionné, à juste titre, l'importance du fleuve de manière générale et plus spécifiquement dans le cadre du PPU. L'importance de respecter le fleuve a été aussi soulignée, de même que la nécessité de préserver son intégrité. Il a donc été demandé et convenu lors de la soirée du 6 décembre d'inscrire dans le PPU, la volonté de respecter l'intégrité du fleuve et à cet égard, de ne pas empiéter sur son lit, rives ou berges de quelque manière que ce soit.

À titre de commentaire spécifique, le document localise la rive fluviale entre la marina et la rue St-Eustache (p.41). Évidemment la rive fluviale n'arrête pas à une rue spécifique, même pour des fins de commodité. Elle se poursuit beaucoup plus loin. Il y a lieu de corriger le document.

Transport, sécurité et piste cyclable :

Les éléments soumis pour améliorer la sécurité sont intéressants. Il faut rappeler qu'il été proposé, à la suite d'un sondage à main levée unanimement favorable demandé de façon fort à-propos par M. le Maire, de réduire la vitesse sur le Chemin du Fleuve à 40 km/h dès que les dispositions habilitantes les permettront, et de faire état de cette intention dans le PPU.

Le transport par autobus à aussi fait l'objet de commentaires et d'attentes. Notamment, la grosseur des autobus qui représente en soi un risque pour les personnes, le bruit (rien ne les empêche de réduire la vitesse tout de suite) leur fréquence et l'opportunité même de maintenir des circuits vides, donc inutiles, alors qu'un SRB passera tout près.

La piste cyclable est certainement une belle réalisation jusqu'à présent. Par ailleurs, le document du PPU fait état de l'importance de préserver la quiétude des résidents. Or, il est mentionné que la piste la cyclable irait jusqu'au futur parc de l'hôtel de Ville pour reprendre ensuite sur la promenade allant au quai des bateaux. Toutefois, entre les deux rien n'est mentionné. Il est important de comprendre que l'intensité de l'usage pourrait être comparable à ce qu'on retrouve sur la rue St-Laurent ou sur le boulevard Champlain.

En réponse à la question, il a été mentionné par l'animateur (je m'excuse j'ai oublié son nom) que la piste passerait dans la rue. Il s'agit s'une situation qui, non seulement enlèverait la quiétude des résidents sur cette section, mais représente aussi un risque pour la sécurité des personnes. Une solution doit donc être étudiée, j'ai compris que M. le Maire comprenait bien la situation. Peut-être pourrait-on faire un sens unique pendant une partie de l'année depuis le parc de l'hôtel de Ville jusqu'à la promenade, avec une seule voie pour les voitures. C'est à voir. Cela doit nécessairement faire l'objet d'une consultation spécifique.

De façon générale et de manière constructive, j'aimerais mentionner qu'un enjeu véritable du PPU aurait pu être la conciliation de l'augmentation de la densité et de l'intensité des usages à caractères régionaux ou municipaux, avec la vocation principalement résidentielle et la quiétude des résidents.

En terminant, il me semblerait utile que l'intention de la Ville de faire du Vieux St-Romuald, un quartier central ou encore le ou l'un des centres villes de Lévis, soit précisée ou rappelée

Je voudrais remercier M. le Maire pour sa présence le 6 décembre dernier et mentionner que je lui fais pleinement confiance pour donner suite aux présents commentaires.

Commentaire reçu le 13 décembre 2016

Suite au dépôt du projet de PPU du vieux St-Romuald et de l'assemblée publique du 6 décembre dernier, je souhaite ajouter une dernière demande.

- considérant le projet d'aménagements futurs à l'usine de filtration;
- considérant le projet d'acquisition des lots 3 774 175 et 3 705 758 à l'est du hameau de New Liverpool pour en faire un accès fluvial léger;
- considérant que la propriété voisine de l'usine de filtration semble affectée par un droit de passage (puisque'une pancarte l'indique).

Ne serait-t-il pas possible d'envisager une négociation avec les propriétaires riverains de l'anse Benson pour obtenir un droit de passage (à marée basse et à distance respectant l'intimité des cours arrières des propriétés) de façon à relier les deux parcs cités plus haut.

Cela constituerait le seul endroit où il serait possible de marcher sur une plage à St Romuald, et créerait un moment fort du lien souhaité avec le fleuve.

Vous remerciant de votre attention.